

ETAIENT PRESENTS

M. GODOY - Maire

M. DESBLACHES – Mmes HENRY - BERTAULT – M. REMMERIE – Maire-Adjoints

M. ALBERT – Mmes ASTIER – BERGMANN – DEPAIX – MM. MARTIN – LALOUETTE - Mmes DUPLESSIS C.
– DUPLESSIS E. – MARTINEAU MM. CHARRIER – KLIMCZAK – SORAIS – Conseillers

EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIR

M. DALY à Mme BERTAULT

M. FERDOEL à Mme HENRY

Secrétaire de séance : Mlle Elodie DUPLESSIS

Remarques apportées au compte-rendu du dernier conseil : M. KLIMCZAK demande de préciser que la mise à disposition du TGRC en faveur de l'Association « Electronique Radio Club Avoine Informatique » est à titre gratuit.

Ajout à l'ordre du jour :

- Résiliation amiable du bail relatif au Château de la Caillerie en faveur de POLINORSUD

Retrait à l'ordre du jour :

- Culture – Podium de l'été : Contrat

Décisions prises depuis le dernier du conseil :

- 2015.02.23/06 : Prestation du feu d'artifice pour la Fête Républicaine 2015 – PYRO CONCEPT pour un montant de 20.691,67 € H.T.
- 2015.02.26/07 : Prestation de fourniture de coussins berlinois et aménagement d'un carrefour - ESVIA pour un montant de 10.122,00 € H.T.
- 2015.02.26/08 : Prestation de démolition rue de la Tranchée – TP HARDOUIN pour un montant de 11.990,00 € H.T.

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

- **Compte administratif 2014**

Madame le Maire-Adjoint, BERTAULT Brigitte, présente le compte administratif 2014 :

En section de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement	7.925.163,61 €
- Dépenses de fonctionnement	6.480.141,71 €
- Un résultat de l'exercice 2014 de :	1.445.021,90 €
- Des résultats antérieurs reportés de :	1.230.823,52 €
- Un excédent cumulé de :	2.675.845,42 €

En section d'investissement :

- Recettes d'investissement	1.940.296,43 €
- Dépenses d'investissement	1.745.515,63 €
- Excédent d'investissement	194.780,80 €
- Déficit antérieur reporté	117.700,82 €
- Un Excédent 2014 de :	77.079,98 €
- Des crédits reportés de :	850.000,00 €
- Un résultat cumulé de :	772.920,02 €

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote.

Le Conseil municipal décide d'affecter au budget unique 2014, le résultat comme suit :

- solde d'exécution d'investissement – R001	77.079,98 €
- crédits reportés – dépenses	850.000,00 €
- R 1068	772.920,02 €
- excédent de fonctionnement reporté – R002	1.902.925,40 €

Voté à l'unanimité

- **Compte de gestion 2014**

Madame BERTAULT fait état du total des différentes sections apparaissant sur le compte de gestion présenté par le comptable – Trésorerie de Chinon pour l'exercice 2014. Celui-ci correspond aux comptes de la commune.

Adoption à l'unanimité du compte de gestion 2014.

- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015**

Il est proposé, pour l'année 2015, que les taux restent inchangés soit :

- taxe d'habitation 0,100 %
- taxe foncier bâti 18,97 %
- taxe foncier non bâti 0,580 %

Voté à l'unanimité

Madame MARTINEAU souhaite savoir à quelle taxe est rattachée la part relative aux traitements des ordures ménagères. Monsieur le Maire lui précise qu'elle apparaît sur l'état de la taxe foncière.

- **Budget primitif 2015**

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget unique - Exercice 2015.

Il s'équilibre ainsi :

Fonctionnement

- recettes	10.012.555,40 €
- dépenses	10.012.555,40 €

Investissement

- recettes	4.012.795,40 €
- dépenses	4.012.795,40 €

Madame Brigitte BERTAULT fait lecture de l'inscription détaillée des lignes budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le budget unique - Exercice 2015 :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

- **Approbation Amortissement Frais d'étude**

Monsieur le Maire rappelle que la nomenclature budgétaire et comptable impose des comptes d'acquisitions et d'amortissement.

Les communes dont la population est inférieure à 3500 habitants ont l'obligation d'amortir les comptes relatifs aux frais d'études (2031).

Le compte 2031 de la commune a enregistré la somme de 36.466,03 € « Convention aménagement secteur habitat » sous le numéro 2031/2002/801.

Dès lors que ces frais d'études ne sont pas suivis de réalisation d'un projet d'investissement, ceux-ci doivent être amortis. Aussi, afin de régulariser cette situation, Monsieur le Maire propose d'amortir cette dépense sur l'exercice 2015 et d'inscrire cette opération comptable au Budget Primitif 2015.

Accord à l'unanimité

- **Subventions**

Pour rappel : La subvention attribuée d'un montant supérieur à 23.000,00 € doit faire l'objet d'une convention avec l'association.

- **USEAB**

Monsieur ALBERT propose au Conseil de verser une subvention de 143.100,00 € en faveur de l'USEAB au titre de la saison 2015/2016.

Messieurs ALBERT et LALOUETTE ne prennent pas part au vote, compte tenu de leur implication dans le Club.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

- **Club d'Echecs**

Monsieur ALBERT propose au Conseil de verser une subvention de 38.500,00 € au Club d'Echecs d'AVOINE au titre de l'année 2015 :

Fonctionnement :	23.500,00 €
Actions spécifiques :	15.000,00 €

Messieurs KLIMCZAK et CHARRIER indiquent que ce n'est pas, à leur connaissance, le montant demandé par l'association.

Le montant proposé par la commission est de 38 500 €. C'est le montant initialement accordé en 2014. Il s'y est ajouté deux attributions suite à des demandes de subventions exceptionnelles pour un montant global de 2 300 € décomposé comme suit : 1 500 € dans le cadre de la montée de l'équipe 1^{ère} en Nationale 2 et 800 € dans le cadre du Championnat de France d'Echecs pour les jeunes.

Monsieur ALBERT précise que les demandes de subventions exceptionnelles pour l'exercice budgétaire 2015 pourront être déposées si besoin et seront examinées.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

○ **Avoine Beaumont Gymnastique**

Monsieur ALBERT propose au Conseil de verser une subvention de 155.000,00 € au Club « Avoine Beaumont Gymnastique » au titre de la saison 2015-2016.

Accord à l'unanimité

○ **Club Avoine Olympique Chinon Cinois**

Monsieur ALBERT propose au Conseil de verser une subvention de 300.000,00 € au Club Avoine Olympique Chinon Cinois – au titre de la saison 2015/2016.

Pour : 15 Contre : 1 Abstention : 3

○ **Subventions 2015 : « Associations sportives »**

Monsieur ALBERT propose au Conseil de voter les subventions suivantes pour l'année 2015. Il précise qu'il ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le Club « Cyclo Sport Chinonais ».

Association	Subvention de fonctionnement	Actions spécifiques	TOTAL
Société de pêche	2.200,00 €		2.200,00 €
Société de chasse	1.900,00 €		1.900,00 €
Centre équestre Isoré	12.000,00 €		12.000,00 €
CCE 37		4.500 €	4.500,00 €
Cyclo Sport Chinonais	3.000,00 €		3.000,00 €
TOTAL	19.100,00 €	4.500,00 €	23.600,00 €

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

○ **Subventions 2015 : « Associations diverses »**

Monsieur le Maire propose au conseil de voter les subventions suivantes :

Associations	Sommes
Harmonie municipale de Huismes	500,00 €
Société de Protection des Animaux	100,00 €
Prévention routière	100,00 €
AFM Téléthon	750,00 €
Afrique du Nord (AFN)	700,00 €
Club Le Temps de Vivre	1.220,00 €
Vaincre la mucoviscidose (AFLM)	300,00 €
Association des Parents d'Elève (APE)	800,00 €
USEP Ecole Joliot Curie	300,00 €
Ecole Primaire Joliot Curie	1.520,00 €
Ecole Maternelle Henri Matisse	1.100,00 €
Electronique Radio Club Avoine	2.200,00 €
TOTAL	9.590,00 €

Impliquée au sein de l'association de l'AFN, Mme BERTAULT ne prend pas part au vote. Pour cette association le vote se décompose comme suit :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Pour l'ensemble des autres subventions le vote est :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

- **Logement 44 rue Marcel Vignaud – Approbation dossier PRO et DCE**

Monsieur DESBLACHES soumet au Conseil le dossier « Projet »(PRO), ainsi que le dossier de consultation des entreprises (DCE) concernant les travaux relatifs à la réhabilitation du logement sis à Avoine, 44 rue Marcel Vignaud.

L'estimation des travaux s'élève à la somme de 283 208,69 € HT.

Monsieur le Maire propose de lancer la consultation des entreprises et d'attribuer le marché à l'entreprise retenue pour la réhabilitation du logement sis à Avoine, 44 rue Marcel Vignaud.

Accord à l'unanimité

- **Logement 5 bis rue des écoles – Approbation dossier PRO et DCE**

Monsieur DESBLACHES soumet au Conseil le dossier « Projet »(PRO), ainsi que le dossier de consultation des entreprises (DCE) concernant les travaux relatifs à la réhabilitation du logement sis à Avoine, 5 bis - rue des écoles.

L'estimation des travaux s'élève à la somme de 128 025,56 € H.T.

Monsieur le Maire propose de lancer la consultation des entreprises et d'attribuer le marché à l'entreprise retenue pour la réhabilitation du logement sis à Avoine, 5 bis - rue des écoles.

Accord à l'unanimité

- **Fête de l'environnement – Contrat « CPIE Touraine Val De Loire »**

Dans le cadre de la fête de l'environnement programmée le 7 Juin 2015, Monsieur REMMERIE soumet au Conseil un contrat émanant du « CPIE Touraine Val de Loire ».

Ce contrat comprend des animations sur le thème « Oiseaux des jardins, nichoirs et mangeoires » de 10h00 à 18h00 :

- Montage de nichoirs à oiseaux de la Ligue de Protection pour les Oiseaux (LPO)
- Détails sur la vie des animaux du jardin, savoir reconnaître les oiseaux (exposition, sons, jeux de reconnaissance)
- Fabrication de mangeoires à partir de matériaux naturels et de récupération.

Le montant de la prestation prévue le 7 Juin 2015 au Parc du Centre d'Avoine s'élève à la somme de 1.020,00 € TTC.

Accord à l'unanimité

- **Culture**

Monsieur le Maire présente les différents dossiers relatifs à la culture :

- **Festival 2015**

- Contrat de cession Eclectique Music Diffusion « Les Barons du Bayou » pour la prestation du 3 Juillet 2015 pour un montant de 1.340,00 € TCC.
- Contrat de cession Association Violons Dingues « Fred Chapellier » pour la prestation du 21 Avril 2015 à 19h30 à l'espace culturel d'Avoine pour un montant de 1.200,00 € TCC.
- Contrat de cession Tradijazz « Clarinette Marmelade » pour la prestation du 4 Juillet 2015 pour un montant de 1.500,00 € TCC.
- Contrat de cession Association Violons Dingues « Fred Chapellier » pour la prestation du 5 Juillet 2015 à 10h et 14h sur la scène car podium NR pour un montant de 4.000,00 € TCC.
- Contrat de cession SARL SONOTEK « RD-LES ZOOZOOS » pour la prestation du 5 Juillet 2015 pour un montant de 2.000,00 € TTC.
- Contrat de cession Société Backline « JULIEN CLERC » pour la prestation du 5 Juillet 2015 à 18h Scène Chapiteau pour un montant de 50.000,00 € H.T.
- Tarif adhérents Amicale du Personnel de la CCCVL : 20 € la place dans la limite de 2 places par concert et par personne
- Tarif « produit packagé événementiel » : En partenariat avec l'office de Tourisme de Tours, la place de concert dans ce produit packagé est de 20 €.
- Point de vente informatique : la Société Ticketnet est mandatée.

Accords à l'unanimité pour l'ensemble de ces dossiers

- **Compagnie du petit Monde**

- Convention triennale 2015-2016-2017

Monsieur le Maire propose au Conseil de renouveler la convention triennale pour les années 2015-2016 et 2017. Il propose également de leur verser une subvention décomposée comme suit :

Fonctionnement 2015	21.000,00 € pour le fonctionnement 2015
	2.000,00 € dans le cadre du dispositif CAP'ASSO
Festival Confluences 2015	10.000,00 €

- Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 3.000,00 € à la Compagnie du Petit Monde dans le cadre de leur participation au festival de Charleville Mézières.

Accords à l'unanimité

- **Divers**

- Travaux SIEIL :
 - Participation communale relative à l'effacement des réseaux électriques pour la rue du Val de l'Indre Le Néman (Tranche 1) « SIE 1399-2014» s'élève à la somme de 10.295,00 € H.T Net.
 - Participation communale relative à l'effacement des réseaux de télécommunication pour le CD 7, rue du Val de l'Indre Le Néman (Tranche 1), dossier « SIE 1399-2014» s'élève à la somme de 22.749,29 €.
 - Participation communale relative au renouvellement de l'éclairage public de la rue du Val de l'Indre Le Néman (SIE 545-2015) s'élève à la somme de 19.363,41 € H.T Net.
- CPIE :
 - Une convention avec le C.P.I.E. (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) présentée dans le cadre de la mise en œuvre d'une régie rurale, par une équipe d'agents de l'environnement, qui interviennent dans le cadre de la réhabilitation des espaces naturels et de gestion des paysages ruraux est proposée. La participation de la Commune, au titre de la présente convention, s'élève à la somme de 11.140,00 euros NTT pour l'exercice 2015.
- Bail du Château de la Caillerie :
 - Monsieur le Maire propose l'enregistrement de la résiliation amiable du bail du Château de la Caillerie sis à Avoine, à compter du 31 Mars 2015 en faveur de POLINORSUD.

Accords à l'unanimité pour l'ensemble de ces dossiers.

- Questions diverses

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé par Monsieur CHARRIER.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un diagnostic, outil d'aide à la décision, et non d'un audit et que le seul élément transmissible aux membres du Conseil est le coût soit 10.088,60 €.

Concernant la demande relative à la fiche de clôture d'une séance de Conseil Municipal avec l'apposition des signatures des conseillers, une réponse sera formulée prochainement.

Enfin, Monsieur le Maire procède à la lecture des différentes lettres de remerciements adressées dernièrement :

- La municipalité de Saint Germain sur Vienne remercie la commune pour le don de 2 barnums.
- L'APE des écoles maternelle et primaire remercie la commune pour la mise à disposition du local au TGRC, ainsi que pour la fourniture de tables et d'armoires.
- L'USEAB remercie la commune pour le prêt de l'espace culturel le 31 janvier 2015.
- La Mairie de Thuré remercie la commune pour le don de matériel voué à la destruction.

Monsieur KLIMCZAK interroge Monsieur le Maire quant à l'utilisation des 2 panneaux lumineux prochainement installés à l'entrée de la ville et sur le danger de dérive de l'exploitation de ces panneaux.

Monsieur le Maire précise que ces panneaux sont à usage d'informations municipales uniquement.-A cet effet, un règlement sera élaboré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Elodie DUPLESSIS



Le Maire,
Didier GODOY

Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint,
Y. DESBLACHES

